



CONVENTION SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES

UNEP/CMS/Action concertée 15.5

Français

Original : Espagnol

ACTION CONCERTÉE POUR LE PLUVIER MAGELLAN (*Pluvianellus socialis*)¹

Adoptée par la Conférence des Parties lors de sa 15^e réunion (Campo Grande, mars 2026)

Auteur(s) de la proposition

République du Chili et République d'Argentine.

Espèce cible, taxon inférieur, population ou groupe de taxons aux besoins communs

Règne : Animalia

Classe : Aves

Ordre : Charadriiformes

Famille : Pluvianellidae

Espèce : *Pluvianellus socialis*. Au Chili : Chorlo de Magallanes, en Argentine : Chorlito ceniciento. En anglais : Magellanic Plover. En français : Pluvier Magellan.

Connue sous le nom de « Toish-te » par les Selk'nam, le zoologiste Gray l'a décrite pour la première fois sous le nom de « *Pluvianellus socialis* » en 1846. Il s'agit d'un oiseau de rivage appartenant à l'ordre des Charadriiformes, seule espèce représentante de la famille des Pluvianellidae.

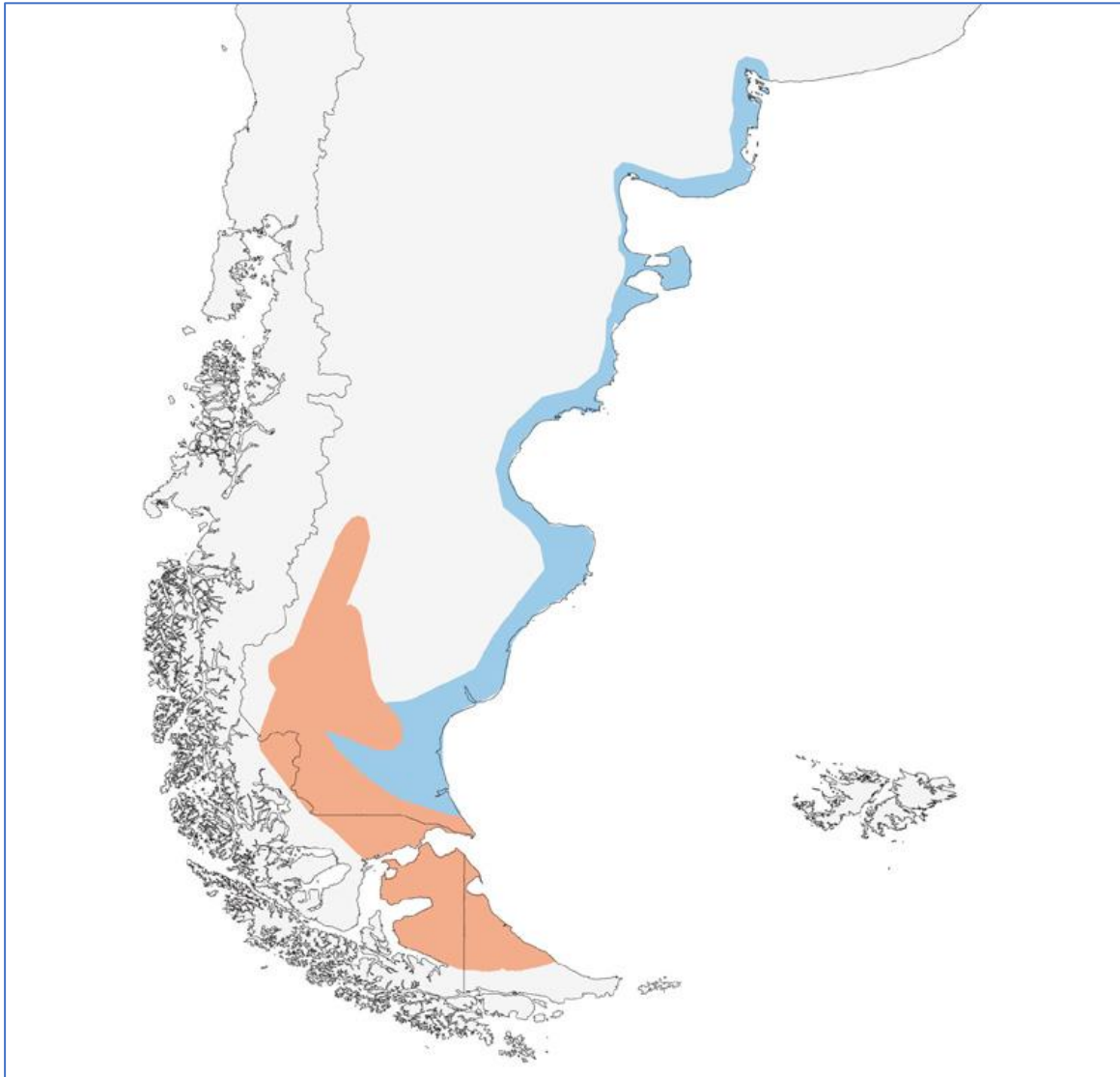
Aire de répartition géographique

L'espèce est limitée à la Patagonie, où elle se reproduit dans le sud du Chili et de l'Argentine, et hiverne le long de la côte atlantique jusqu'à la péninsule Valdés dans la province de Chubut, atteignant régulièrement la province de Buenos Aires (Fjeldså et Krabbe, 1990 ; Ferrari et al., 2003 ; Matus, 2018). L'espèce atteint occasionnellement la province de La Rioja (Sosa, 2010) et est arrivée accidentellement, par exemple, en Uruguay (Castelli et al., 2022).

Après la saison de reproduction, les populations du Chili et de l'Argentine migrent vers la côte atlantique de la Patagonie, où elles peuvent être trouvées réparties jusqu'à la péninsule Valdés et parfois plus au nord jusqu'à la province de Buenos Aires (Wiersma et Kirwan, 2020). En 2022, deux juvéniles de l'espèce ont été observés pour la première fois en Uruguay (Castelli et al., 2022). Les individus arrivent généralement dans les zones de reproduction à la fin du mois d'août ou au début du mois de septembre, et repartent entre avril et mai.

¹ Les appellations géographiques utilisées dans ce document n'impliquent d'aucune manière l'opinion de la part du Secrétariat de la CMS (ou du Programme des Nations Unies pour l'Environnement) concernant le statut juridique de tout pays, territoire ou zone ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document repose exclusivement sur son auteur.

Vers la fin de la saison de reproduction, les individus de l'espèce se rassemblent généralement en groupes sur quelques sites situés dans les lagunes patagoniennes ou sur la côte, avant de migrer vers leur zone d'hivernage plus au nord le long de la côte atlantique. Une grande partie de la population de *Pluvianellus socialis* migre vers la côte atlantique pendant la période non reproductrice, y compris les individus juvéniles. De petits nombres peuvent rester dans les zones de reproduction pendant l'hiver (Wiersma et Kirwan, 2020).



Résumé des activités

L'Action concertée se concentre sur sept activités prioritaires, dont la mise en œuvre efficace contribuera à rétablir l'espèce à court terme et à assurer sa conservation effective à long terme.

1. Renforcer et maintenir un programme de surveillance binational pour l'espèce.
2. Cartographier les habitats et les sites prioritaires en Patagonie.
3. Mettre en place des mécanismes de protection et de gestion efficaces pour les sites prioritaires (aires protégées publiques, réserves privées, AMCE et autres).
4. Promouvoir et mettre en œuvre de bonnes pratiques productives en faveur de la conservation de l'espèce.

5. Mettre en œuvre la gestion et la restauration des habitats critiques.
6. Faciliter la coordination interinstitutionnelle entre les autorités à leurs différents niveaux (local, provincial, régional, national) afin d'assurer une gestion efficace.
7. Mettre en œuvre un espace de travail binational.

Avantages associés

La Pluvianellus socialis est une espèce endémique de la Patagonie, fréquentant principalement la steppe patagonique australe ainsi que la côte atlantique. La steppe patagonique australe offre d'innombrables ressources, abris et moyens de subsistance à une extraordinaire diversité d'espèces animales et végétales, dont beaucoup sont menacées d'extinction, comme l'Ouette à tête rousse (*Chloephaga rubidiceps*) et le Grèbe mitré (*Podiceps gallardoi*).

La steppe a également des effets directs sur les processus écologiques à l'échelle du paysage (pollinisation), à l'échelle régionale (cycle de l'eau, régulation du débit des cours d'eau pendant la saison des pluies et maintien de ce débit pendant les saisons sèches) et à l'échelle mondiale (régulation du climat et stockage du carbone terrestre).

En termes d'action climatique, la steppe a démontré une fonction importante en tant que puits de carbone (C) plus fiable que certains écosystèmes forestiers, qui sont moins résilients et plus sensibles aux changements environnementaux actuels. Ses pâturages constituent l'un des moyens les plus économiquement viables pour lutter contre le changement climatique. L'écosystème steppique figure parmi les cinq ayant la teneur moyenne en carbone organique du sol (COS) la plus élevée, dépassant même celle observée dans des paysages apparemment plus luxuriants et verdoyants, tels que les taillis ou les forêts sclérophylles. Dans ces écosystèmes, 90 % du carbone est stocké sous le sol. En effet, les prairies de la Patagonie chilienne contiennent autant, voire davantage, de carbone organique du sol (COS) que les sols forestiers, et en stockent plus que les forêts mixtes patagoniques. Au niveau mondial, la restauration des prairies a été identifiée comme la mesure ayant le plus grand potentiel de captation du carbone, avec une contribution minimale de 2,3 milliards de tonnes d'équivalent CO₂ par an, ce qui équivaut à la réduction d'émissions générée par 580 000 éoliennes en une année. (Constanzo et Dougnac, 2025).

La situation est similaire sur la côte Atlantique, en raison de son importance et de son rôle dans la protection naturelle contre les événements extrêmes, ainsi que comme refuge pour la biodiversité. Ainsi, en préservant les habitats critiques de la *Pluvianellus socialis*, nous protégeons la fourniture de services écosystémiques essentiels au maintien des communautés humaines et à la résilience climatique, aussi bien en termes d'adaptation que d'atténuation.

Délai

La période de mise en œuvre de cette Action concertée est fixée à quatre ans, de 2026 à 2030. Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des activités proposées seront réalisés tous les deux ans par un groupe de travail binational, qui présentera un rapport sur les progrès accomplis au Conseil scientifique de la CMS. La mise en œuvre des activités proposées est ouverte à la participation et peut être menée de façon collaborative par les autorités (ministères, gouvernements régionaux, provinciaux et/ou municipaux), les gestionnaires, les scientifiques et les spécialistes des deux pays, ainsi que par les ONG, le milieu universitaire et d'autres acteurs concernés.

Relation avec d'autres actions de la CMS

Étant donné que la *Pluvianellus socialis* est inscrite à l'Annexe I, le cadre d'action a été établi afin de renforcer la coopération binationale et de proposer la présente Action concertée, laquelle, après évaluation de ses résultats au terme de quatre années de mise en œuvre, pourrait évoluer vers un accord ou un mémorandum d'entente (MdE) entre le Chili et l'Argentine.

Cette Action concertée s'aligne, de manière transversale, sur les objectifs et les buts du Plan stratégique pour les espèces migratrices de la CMS et s'inscrit dans le cadre du Americas Flyways Framework, élaboré pour appuyer les gouvernements, les organisations à but non lucratif, les institutions de recherche, les entreprises et la société civile dans la conservation des oiseaux migrateurs et de leurs habitats à l'échelle de l'hémisphère occidental. Ce cadre englobe l'ensemble des oiseaux migrateurs des Amériques, y compris les migrateurs austraux, en accordant une attention particulière aux espèces menacées et à celles dont les populations sont en déclin. L'Action concertée permet également de concrétiser, à l'échelle binationale, l'Initiative pour la conservation des oiseaux de rivage sur la route midcontinentale.

Priorité de conservation

En décembre 2021, l'association Ambiente Sur (Argentine) et le Centro de Rehabilitación de Aves Leñadura (Chili), avec le soutien de Manomet Conservation Sciences, ont lancé le premier recensement binational de l'espèce au cours de sa période de reproduction. En résultat, 180 sites ont été recensés en Santa Cruz et en Terre de Feu, en Argentine, ainsi que dans la région de Magallanes, au Chili, où 264 individus ont été dénombrés. Pendant la période non reproductrice en mai 2022, 65 sites d'hivernage ont été étudiés, et 300 spécimens (dont 55 juvéniles) ont été recensés. Au cours des années consécutives (2023 et 2024), des recensements hivernaux ont été réalisés, et les effectifs enregistrés ne s'écartaient pas des premières estimations effectuées.

Au niveau international, jusqu'à l'année 2023, BirdLife International avait estimé que la population se situait entre 1 500 et 7 000 individus. Ce chiffre repose principalement sur une observation de terrain, sans la systématisation ni la couverture qu'offrirait un recensement. Cependant, grâce aux efforts récents de surveillance et aux preuves réunies, l'espèce a finalement été reclassée comme « Vulnérable » au niveau international (BirdLife, 2023).

En Argentine, l'espèce a été classée comme En danger (EN) au niveau national (ministère de l'Environnement et du Développement durable et Aves Argentinas, 2017) en raison de sa faible population reproductrice et de preuves de la dégradation de la qualité de son habitat de reproduction. Pour l'analyse nationale (réalisée en 2015), il a été supposé que la population reproductrice en Argentine pourrait être faible, avec moins de 2 500 individus matures et un déclin continu.

Au Chili, selon le décret 16/2020 du ministère de l'Environnement, l'espèce est classée en danger (EN) C2a(i) en raison de sa population restreinte (moins de 2 500 individus matures), d'un déclin continu probablement lié à la destruction de son habitat par l'assèchement des lagunes qu'elle fréquente, et du fait qu'aucune sous-population ne compterait plus de 250 individus matures. Cette analyse a été effectuée en appliquant les critères mondiaux de la Liste rouge au contexte national.

Les menaces directes pesant sur la population limitée de *Pluvianellus socialis* comprennent le piétinement des nids par le bétail, les perturbations provoquées par les chiens et l'usage de véhicules tout-terrain sur les rives des lagunes patagoniennes (Ferrari et al., 2003, 2008 ; Lishman, 2008). Les impacts anthropiques indirects comprennent la dégradation et la

désertification de la steppe patagonienne, dues au surpâturage et au changement climatique, des facteurs susceptibles d'affecter la stabilité de l'écosystème semi-aride ainsi que la chimie des lagunes utilisées par l'espèce comme habitat de nidification (Lishman, 2008). La diminution des précipitations annuelles attribuée au changement climatique peut avoir un impact négatif sur le rendement reproductif annuel de cette espèce (Lishman, 2008).

En outre, la Patagonie (au Chili et en Argentine) a suscité l'intérêt d'entreprises cherchant à produire de l'hydrogène vert et ses dérivés à partir de l'énergie éolienne, ce qui pourrait éventuellement interférer avec les routes migratoires de cette espèce.

Il est donc possible d'affirmer qu'il s'agit de l'une des espèces d'oiseaux de rivage les plus menacées au monde, avec une population d'une taille critique, dont la récupération dépend en grande partie d'une réponse rapide et d'une action bilatérale entre le Chili et l'Argentine.

Afin de partager des informations actualisées sur l'état de conservation de l'espèce, d'identifier les menaces qui pèsent sur elle et de proposer ainsi que d'adopter des actions prioritaires, le premier atelier binational organisé par la société civile s'est tenu début mai 2025 à Río Gallegos (Santa Cruz, Argentine). L'événement a réuni 26 participants, incluant des autorités locales, des gestionnaires, des scientifiques et des spécialistes venus du Chili et d'Argentine. Le travail collectif de l'atelier a permis de poser les bases d'un programme de travail binational d'experts pour la restauration et la conservation de l'espèce.

Ce programme de travail binational d'experts, bien qu'opérant en dehors du cadre de la CMS, permet, grâce à l'Action concertée proposée par le Chili et l'Argentine, de mettre en évidence les principales activités prévues tout en fournissant l'ancrage institutionnel et formel nécessaire à leur mise en œuvre effective. L'objectif est de formaliser ce travail institutionnel à travers cette Action concertée, afin de faciliter le partage d'informations, de coordonner stratégies et plans, et de renforcer la coopération institutionnelle entre les pays de l'aire de répartition de cette espèce en danger. L'Action concertée permettra également de présenter des rapports formels et réguliers à la CMS sur les mesures mises en œuvre et leur efficacité.

Importance

Voir ci-dessus.

Absence de meilleures solutions

Voir ci-dessus.

Préparation et faisabilité

Les deux pays disposent déjà de cadres nationaux permettant de mettre en œuvre les activités proposées dans cette Action concertée : le Plan d'action pour la conservation des oiseaux de rivage au Chili (approuvé par le ministère de l'Environnement par la Résolution Exempte N° 0597 du 23 juin 2023) et le Plan national pour la conservation des oiseaux de rivage en Argentine (approuvé par le ministère de l'Environnement et du Développement durable par la Résolution 409/2020). Ces deux instruments permettent aux Parties contractantes de concrétiser le respect des obligations générales de la CMS.

Probabilité de réussite

Voir ci-dessous.

Ampleur probable des effets

Une mise en œuvre réussie de l'Action concertée pourrait avoir un impact positif sur trois aspects fondamentaux :

- Renforcement des informations pour la prise de décision : amélioration de la qualité des données et du suivi sur l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce, permettant d'approfondir les connaissances sur ses aspects démographiques, migratoires, écologiques, ainsi que sur les obstacles à sa conservation.
- Renforcement de la coordination interinstitutionnelle : améliorations au niveau de la gestion locale, nationale et bilatérale.
- Sauvegarde et gestion des sites prioritaires : mise en œuvre de mécanismes permettant d'assurer une conservation efficace des sites et des habitats critiques pour l'espèce.

Efficacité par rapport au coût

Bien qu'au moment de présenter cette Action concertée, l'investissement financier nécessaire à la mise en œuvre des activités proposées n'ait pas encore été précisément estimé, et compte tenu du fait qu'il s'agit de l'une des espèces d'oiseaux de rivage les plus menacées au monde, avec une population critique estimée à moins de 1 000 individus, il est possible d'établir a priori une notion d'efficacité par rapport au coût. Celle-ci se rapporte particulièrement à la récupération et au maintien d'une population viable, ainsi qu'à la préservation de l'intégrité fonctionnelle des habitats utilisés tout au long de son cycle de vie annuel. Cette efficacité dépendra de plusieurs facteurs, tels que la valeur écologique et la représentativité des sites pouvant être protégés et conservés (sites de reproduction, de repos et d'hivernage), les coûts relatifs des interventions et de la gestion territoriale, la probabilité de succès dans l'atténuation des menaces (par exemple, les perturbations humaines, la perte d'habitat, les modifications hydrologiques), ainsi que la capacité institutionnelle à assurer la continuité des mesures dans les deux pays.

Consultations planifiées/réalisées

Le ministère des Relations extérieures du Chili a informé et consulté en temps opportun son homologue argentin sur la pertinence de la présente proposition. Celui-ci a exprimé de manière informelle sa volonté de formaliser son soutien en tant que proposant dès que le Secrétariat de la CMS en fera la demande officielle. Il convient également de souligner que la nécessité d'actions binationales pour la conservation de la *Pluvianellus socialis* a été reconnue par la sous-commission de l'environnement de l'Argentine et du Chili, un mécanisme bilatéral prévu à l'article IV du Traité entre la République d'Argentine et la République du Chili relatif à l'environnement (1991). Cette instance est coordonnée par les ministères des Relations Extérieures des deux pays.

Activités et résultats attendus

Activités	Résultats	Délai	Principaux collaborateurs	Ressources
1. Mettre en place un groupe de travail binational Argentine-Chili	- Accord sur les acteurs pertinents dans la prise de décision.	2026	Public-privé	Besoin de financement.
2. Harmoniser les protocoles et méthodologies de suivi et de recensement des populations de <i>Pluvianellus socialis</i> . Argentine-Chili	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un protocole et d'un programme de suivi applicables à la fois pendant la période de reproduction et en dehors de celle-ci. • Définition des objectifs, des portées, de la fréquence des suivis, des méthodes de collecte et d'analyse des données, ainsi que des critères sanitaires pertinents. • Production d'informations standardisées et comparables entre l'Argentine et le Chili. • Renforcement de la coordination entre les acteurs clés pour assurer la mise en œuvre efficace du plan d'action. 	2026	Public-privé (plusieurs groupes publics et privés réalisent des recensements et/ou des études)	Besoin de financement.
3. Renforcer et maintenir le programme de surveillance binational.	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la couverture des recensements d'hiver. - Surveillance de 100 % des sites prioritaires pour l'espèce. 	2027	Public-privé (plusieurs groupes publics et privés réalisent des recensements et/ou des études)	Besoin de financement.

Activités	Résultats	Délai	Principaux collaborateurs	Ressources
4. Cartographier les habitats et les sites prioritaires en Patagonie.	- Première version de la carte en ligne disponible pour les décideurs.	2026	Public-privé (plusieurs groupes publics et privés réalisent des recensements et/ou des études)	Besoin de ressources humaines et techniques.
5. Mettre en place des mécanismes de protection et de gestion efficaces pour les sites prioritaires (aires protégées publiques, réserves privées, AMCE et autres).	- Au moins 60 % des sites prioritaires sont dotés d'un mécanisme de protection. - Au moins 4 accords publics et/ou privés ont été conclus.	2030	Groupe de travail binational	Besoin de financement et de ressources humaines et techniques.
6. Promouvoir et mettre en œuvre des bonnes pratiques productives en faveur de la conservation de l'espèce.	Au moins 4 exploitations privées mettent en œuvre des bonnes pratiques de gestion pilote.	2030	Groupe de travail binational	Besoin de financement et de ressources humaines et techniques.
6. Mettre en œuvre des projets pilotes de gestion et de restauration des habitats.	Au moins 5 actions de gestion et/ou de restauration mises en œuvre dans des habitats critiques.	2030	Groupe de travail binational	Besoin de financement et de ressources humaines et techniques.
7. Faciliter la coordination interinstitutionnelle	Gestion efficace et coordonnée à différents niveaux (local, provincial, régional, national)	2030	Groupe de travail binational	Besoin de ressources humaines.
8. Mettre en œuvre un espace de travail binational.	Fonctionnement du groupe de travail Chili-Argentine	En cours	Comités nationaux du CMS des deux pays ou leur équivalent	Ressources humaines pour la coordination.